

Procès-verbal de la séance du Comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 22 août 2012 à 15 h 30 à l'Hôtel de ville.

---

Présents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président  
Mme Marie-Claude Lamarche  
M. Michel Morin  
M. Sylvain Tousignant

Sont également présents :  
M. Daniel Bélec, directeur de cabinet  
M. Luc Papillon, directeur général adjoint  
M. Patrick Robitaille, attaché politique  
Mme Isabelle Lewis, chef du service des communications  
Mme Francine Blain, trésorière  
Me Denis Bouffard, secrétaire

Absents : M. Marc Campagna, vice-président  
M. Denis Levesque, directeur général  
Mme Diane Legault, attachée de presse

---

#### **CE-2012-1039-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est résolu d'ouvrir la séance.

---

#### **CE-2012-1040-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

---

#### **CE-2012-1041-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 15 AOÛT 2012**

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du Comité exécutif tenue le 15 août 2012, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

---

#### **CE-2012-1042-DEC ÉLARGISSEMENT DE LA ROUTE 337 / ENTRE LES RUES RODRIGUE ET PHILIPPE-CHARTRAND / MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC**

ATTENDU la lettre du ministère des Transports du Québec du 24 juillet 2012 adressée à M. Daniel Pilon, directeur général de la MRC Les Moulins, concernant l'élargissement de la route 337 entre les chemins Martin/Newton et le chemin Sainte-Claire ;

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec informe la MRC Les Moulins qu'un suivi de circulation permettra de statuer sur la pertinence d'entreprendre des études nécessaires à l'élargissement de la route provinciale ;

ATTENDU QUE les premiers constats du ministère des Transports du Québec confirment un état de congestion ;

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt de la lettre datée du 24 juillet 2012 du ministère des Transports du Québec relativement au sujet mentionné ci-dessus.

---

**CE-2012-1043-REC REDÉCOUPAGE ÉLECTORAL / FÉDÉRAL /  
CIRCONSCRIPTION DE TERREBONNE**

ATTENDU la lettre du 13 août 2012 de la députée de Terrebonne-Blainville, Mme Charmaine Borg, adressée au Maire de la Ville de Terrebonne, M. Jean-Marc Robitaille, informant que la Commission de délimitation des circonscriptions électorales fédérales pour le Québec 2012 propose que la Ville de Terrebonne soit une circonscription unique et que les limites de cette circonscription seront identiques aux limites de la Ville de Terrebonne ;

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif recommande au Conseil d'appuyer la proposition de la députée de Terrebonne-Blainville et celle de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales fédérales pour le Québec 2012 à l'effet que la Ville de Terrebonne soit une circonscription unique et que les limites de cette circonscription soient identiques aux limites de la Ville de Terrebonne.

---

**CE-2012-1044-DEC STATIONNEMENT AUTOUR DE L'HÔPITAL / ÉTUDE  
CONCERNANT L'IMPLANTATION D'UN SYSTÈME DE  
VIGNETTES / RUE DE LA CHESNAYE / 120 MIN SUR  
LA RUE FRANÇOIS-COTINEAU / INTERDICTION  
STATION-NEMENT SUR LA RUE MATHIEU-HUBOU  
ET VIGNETTE**

ATTENDU la résolution du Comité exécutif numéro CE-2010-471-DEC autorisant la formation d'un sous-comité de travail pour analyser et statuer sur la problématique de stationnement dans le secteur de l'hôpital;

ATTENDU QUE les éléments décisionnels du Comité exécutif provenaient d'une étude de circulation réalisée en 2004 par la firme Dessau et mise à jour en 2010 pour le secteur Est de la Ville de Terrebonne;

ATTENDU QUE cette étude proposait différentes options pour gérer le stationnement dans le secteur de l'hôpital tout en atténuant les impacts sur la circulation;

ATTENDU QUE pendant l'étude, les membres du comité de circulation ont recommandé au Comité exécutif certaines mesures diminuant les inconforts des citoyens résidant près de l'hôpital;

ATTENDU QU'après quelques rencontres, les membres du sous-comité ont constaté que le nombre de plaintes a continuellement diminué, voire même réduite à zéro;

ATTENDU QUE les membres du comité de circulation ont régulièrement discuté de différentes problématiques de stationnement qui nécessitent des mesures autres que celles permises dans la mission du comité, comme l'installation ou l'enlèvement de panneaux d'interdiction de stationner;

ATTENDU QU'une nouvelle requête pour interdire le stationnement les jours de semaine sur la rue Mathieu-Hubou ou d'instaurer un système de vignettes dans le secteur de l'hôpital a été analysée le 26 juin 2012 par le comité de circulation;

ATTENDU QUE les membres du comité de circulation jugent opportun de modifier la portée du mandat à l'ensemble de la Ville;

ATTENDU la recommandation numéro CC-2012-06-11/03 de la Commission de la sécurité publique, de la sécurité du milieu et des personnes, comité de circulation, concernant le stationnement autour de l'hôpital et l'implantation d'un système de vignette sur la rue De La Chesnaye et le stationnement de 120 minutes sur la rue François-Cotineau et l'interdiction de stationnement, les jours de semaine, sur la rue Mathieu-Hubou ainsi que des vignettes ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Commission de la sécurité publique, de la sécurité du milieu et des personnes et du comité de circulation, que soit et est aboli le sous-comité de travail créé par le Comité exécutif par sa résolution numéro CE-2010-471-DEC pour analyser et statuer sur la problématique de stationnement dans le secteur de l'hôpital.

QUE la Commission de la sécurité publique, de la sécurité du milieu et des personnes soit et est mandatée afin d'analyser des modes alternatifs à la gestion du stationnement pour des secteurs ayant des problématiques de stationnement pour l'ensemble de la Ville de Terrebonne.

QUE la gestion par vignettes soit l'alternative privilégiée par la Commission de la sécurité publique, de la sécurité du milieu et des personnes.

QUE la Commission de la sécurité publique, de la sécurité du milieu et des personnes transmette ses recommandations au Comité exécutif en établissant les impacts matériels, humains et monétaires pour la Ville de Terrebonne.

QUE la Commission de la sécurité publique et de la sécurité du milieu et des personnes s'adjoigne toute personne ou consultant qu'il jugera opportun.

---

**CE-2012-1045-DEC PLAINTE BFI / DU 9 AVRIL AU 30 JUILLET 2012 /  
MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE  
L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS DU QUÉBEC**

ATTENDU la lettre du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, du 10 août 2012 adressée à M. Luc Papillon, directeur général adjoint à la Ville de Terrebonne, concernant des plaintes relatives aux odeurs de biogaz provenant du site d'enfouissement de BFI, du 9 avril au 30 juillet 2012, et indiquant que le traitement de ces plaintes avait été confié à Mme Sonia Chartrand et que des vérifications et des inspections seront effectuées ;

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt de la lettre du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs concernant des plaintes relatives aux odeurs de biogaz provenant du site d'enfouissement BFI entre le 9 avril et le 30 juillet 2012.

---

**CE-2012-1046-REC AVIS DE RÉSERVE FONCIÈRE / SECTEUR 640 EST /  
FINS INDUSTRIELLES / RÈGLEMENT 507 /  
PLUSIEURS LOTS**

ATTENDU QUE le 14 novembre 2011, le Conseil municipal adoptait le règlement 507 pourvoyant aux honoraires professionnels pour l'acquisition de certaines parcelles de terrains pour des fins municipales;

ATTENDU QUE l'article 1 prévoit, à l'annexe A et B que la Ville peut se prévaloir de la Loi sur l'expropriation et imposer une réserve pour fins publiques sur les terrains mentionnés à l'annexe A du règlement 507;

ATTENDU QUE l'annexe B du même règlement prévoit une estimation des coûts pour les services professionnels concernant la confection des avis d'imposition de réserve pour des fins publiques;

ATTENDU QU'afin de donner suite à l'adoption du règlement numéro 507, il est opportun de décréter une réserve foncière pour des fins publiques à des fins municipales sur les lots ci-dessous détaillés, à savoir :

# minute Alain Bernard, a.g	Propriétaires	Lots	Superficie m.c.
2411	Les Sables Thouin inc.	2 575 267 2 575 266 1 947 910	26 326,7 12 254,2 44 534,3

		1 947 961	22 620,0
		1 947 956	51 986,2
		2 575 268	16 561,9
		2 575 269	51 321,6
		2 575 271	51 684,2
		2 575 270	51 342,3
		2 575 272	59 100,2
		4 914 624	25 347,3
		4 914 622	25 499,3
		4 914 618	34 314,9
		4 914 620	36 083,5
		2 575 275	35 121,4
		2 575 276	34 432,2
		2 575 277	34 238,5
		4 914 627	12 911,7
		2 575 278	4 357,7
		4 914 629	20 410,6
		4 914 616	26 402,8
		4 914 626	93 345,0
		4 914 628	18 816,5
		4 914 630	33 688,0
		4 914 621	8 113,4
		4 914 623	1 452,4
		4 914 625	1 237,4
		4 991 718	998,9
		4 914 617	146 110,5
		4 914 619	67 160,9
		3 969 156	26 770,6
		3 969 157	12 981,5
2412	2531-0855 Québec inc.	1 947 947	9 835,8
2413	2552-8720 Québec inc.	2 575 159	2 657,7
2416	9149-5713 Québec inc.	P1 947 902	18 792,3
		P2 575 362	31 060,3
		P2 575 363	17 946,5
		1 947 970	59 563,3
		P1 947 903	120 369,9
		P1 947 904	37 160,5
		P3 679 142	12 804,2
2417	Thouin, André Thouin, Claude Thouin, Claire Thouin, Huguette Thouin, Lucien Thouin, Richard Thouin, Thérèse	1 947 908	24 885,0
		1 947 909	59 992,5
		2 888 246	14 416,9
		2 888 248	66 512,9
		2 888 256	36 472,8
		2 888 249	51 394,7
		2 888 250	51 394,7
		2 888 251	51 394,7
		2 888 252	10 278,9
		2 888 253	25 689,3
		2 888 254	30 850,4
		2 888 255	21 168,0
		4 914 614	191 922,9
		1 947 913	100 894,4
		2 888 243	101 252,9
		2 888 258	3 097,7
		2 888 244	35 427,1
		2 888 245	16 662,3
		4 914 615	15,5
2418	BFI Usine de Triage Lachenaie ltee	1 947 950	5 138,1
		1 947 951	5 138,1
		1 947 952	5 138,1
		1 947 953	5 138,1
		1 947 954	5 138,1
		1 947 957	25 693,9
		1 947 962	56 729,1
		1 947 976	43 857,7
2420	Blondin, Jacqueline	1 947 960	12 403,5
2421	Thouin, Lucien	1 947 963	29 385,1
		1 947 949	35 297,2
2422	Placements Par inc.	1 947 964	18 818,6
		1 947 958	41 107,5

		1 947 948	20 508,5
		1 947 907	29 726,1
		2 575 160	25 153,0
2425	Sablère Champlain inc.	3 679 141	12 235,9
2426	Thouin, André Thouin, Claude Thouin, Claire Thouin, Huguette Thouin, Lucien Thouin, Richard Thouin, Thérèse	1 947 969	13 672,1
2427	Corporation de placement Wellington ltée	2 888 257 1 947 906 1 947 912 1 947 959	13 937,0 25 484,0 77 083,5 11 669,5
2428	Germain, Luce	1 947 946	1 744,6
2419	Hydro-Québec	1 947 967 1 947 914	35 114,7 24 099,5

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, que le Comité exécutif recommande au Conseil de décréter l'imposition d'une réserve pour fins publiques à des fins municipales sur les lots mentionnés à la présente résolution, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de L'Assomption ;

Que la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert et associés, avocats, soit mandatée pour la préparation et la publication des avis de réserve pour fins publiques municipales sur les lots mentionnés à la présente résolution.

---

**CE-2012-1047-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER / FONDS D'ADMINISTRATION**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Francine Blain, trésorière, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds d'administration au montant de 645 949,15\$ préparée le 16 août 2012.

---

**CE-2012-1048-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER / FONDS DES IMMOBILISATIONS**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Francine Blain, trésorière, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds des immobilisations au montant de 31 686,89\$ préparée le 15 août 2012.

---

**CE-2012-1049-REC PROJET DE REGLEMENT 472-1/PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT DES CONDUITES (PRECO)**

ATTENDU QUE le 10 mai 2010, le Conseil municipal adoptait le règlement d'emprunt numéro 472 décrétant les travaux de réfection de conduites d'aqueduc et d'égout, ainsi que la réfection de pavage dans le cadre du programme de renouvellement des conduites (PRECO);

ATTENDU QUE les lots portant les numéros 2 916 916 et 2 916 447 du cadastre du Québec ont été inclus au plan de taxation de l'annexe « J » du règlement 472 et ne sont pas bénéficiaires des travaux;

ATTENDU QUE les lots portant les numéros 2 442 004 et 4 421 637 du cadastre du Québec, n'ont pas été inclus au plan de taxation de l'annexe « 0 » du règlement 472 et sont bénéficiaires des travaux ;

ATTENDU QUE le lot portant le numéro 2 443 309 a été inclus au plan de taxation de l'annexe « P » du règlement 472 et n'est pas bénéficiaire des travaux;

ATTENDU QU'à l'article 4 du règlement 472, le mode de taxation prévu pour les annexes J, O et P est une compensation annuelle de 200\$ par unité d'habitation ou place d'affaires;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Francine Blain, trésorière, que le Comité exécutif recommande au Conseil municipal l'adoption d'un règlement amendant le règlement 472 (Travaux de réfection de conduites d'aqueduc et d'égout, ainsi que la réfection de pavage dans le cadre du programme de renouvellement des conduites ( PRECO )) afin d'en exclure de la liste des bénéficiaires des travaux les lots 2 916 004 et 2 916 447 du cadastre du Québec, de l'annexe J, le lot 2 443 309 du cadastre du Québec, de l'annexe P qui ne sont pas bénéficiaires des travaux et inclusion des numéros de lots 2 442 089 et 4 421 637 du cadastre du Québec, de l'annexe O, qui sont devenus bénéficiaires desdits travaux.

---

**CE-2012-1050-REC    PROJET DE REGLEMENT 476-1 / TRAVAUX  
D'AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR ET EXTÉRIEUR /  
ACQUISITION DE MOBILIER / 748, RUE SAINT-  
PIERRE**

ATTENDU QUE le 12 juillet 2010, le Conseil municipal adoptait le règlement 476 décrétant l'acquisition du lot 2 439 073 du cadastre du Québec et l'aménagement intérieur du bâtiment situé au 748, rue Saint-Pierre;

ATTENDU QUE des travaux supplémentaires d'aménagement intérieur pour certains éléments sont requis, à savoir : portes, cloisons de gypses, électricité et mécanique du bâtiment, structure ;

ATTENDU QUE des travaux d'enlèvement d'amiante au plafond de l'étage, des travaux de réfection de toiture et d'ajout d'unités de ventilation sont requis;

ATTENDU QUE l'achat de mobilier divers, soit un comptoir d'accueil, des postes de travail, des classeurs, des chaises, des stores et autres ainsi que des travaux informatiques sont requis;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Francine Blain, trésorière, que le Comité exécutif recommande au Conseil municipal l'adoption du projet de règlement numéro 476-1 amendant le règlement 476 afin de modifier l'objet du règlement et de prévoir l'ajout de travaux informatiques, l'aménagement intérieur et extérieur, l'achat de mobilier, l'enlèvement de l'amiante et augmenter le montant de l'emprunt de 1 170 000\$ à 1 535 000\$.

QUE le nouveau tableau de répartition inclus au projet de règlement 476-1 remplace celui joint avec le règlement 476.

---

**CE-2012-1051-REC    PROJET DE REGLEMENT 551 / TRAVAUX DE  
RÉFECTION DE CHAUSSEE SUR UNE PARTIE DE LA  
MONTÉE MAJOR ET SUR LE CHEMIN DU TRAIT-  
CARRÉ**

ATTENDU QUE la Direction du génie et projets spéciaux a établi un plan d'intervention de réfection de la chaussée;

ATTENDU QUE le chemin du Trait-Carré et une partie de la montée Major nécessitent des travaux de réfection de la chaussée;

ATTENDU QUE le chemin du Trait-Carré et la montée Major sont en territoire agricole et qu'en conséquence, une forte proportion de la charge fiscale de la

très grande majorité des propriétaires fait l'objet d'un crédit accordé par le ministère de l'Agriculture, Pêcheries et Alimentation du Québec (MAPAQ);

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Francine Blain, trésorière, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'adoption d'un règlement d'emprunt (551) pour la réalisation des travaux de réfection de chaussée sur une partie de la montée Major et sur le chemin du Trait-Carré et pour ce faire, un emprunt au montant de 1 185 000\$ dont le terme de remboursement est fixé à quinze (15) ans.

---

**CE-2012-1052-DEC    NOMINATION / COMMIS APPROVISIONNEMENT /  
DIRECTION DE L'ADMINISTRATION ET DES  
FINANCES**

ATTENDU l'affichage du poste de commis à l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de Mme Francine Blain, trésorière, Direction de l'administration et finances, de nommer Mme Lucie Croteau au poste de commis approvisionnement à la Direction de l'administration et finances, à compter du 4 septembre 2012, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols blancs.

---

**CE-2012-1053-DEC    DIRECTION DE LA POLICE / ADOPTION DU CAHIER  
DE CONSERVATION DES DOCUMENTS**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 7 de la *Loi sur les archives* (L.R.Q., chap. A-21.1)<sup>1</sup> tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents;

ATTENDU QU'en vertu du troisième alinéa de l'article 8 de cette Loi, tout organisme public visé du 4<sup>e</sup> au 7<sup>e</sup> paragraphe de l'annexe doit, conformément au règlement, soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente;

ATTENDU QUE la Direction de la police est un organisme public visé au 4<sup>e</sup> paragraphe de l'annexe de cette Loi;

ATTENDU QUE la dernière mise à jour du calendrier de conservation pour les dossiers opérationnels de la Direction de la police de Terrebonne date de 1999 et que celui proposé est basé sur le nouveau recueil de gestion des archives des corps de police municipaux émis par le ministère de la Sécurité publique;

ATTENDU QUE la Direction de la police de Terrebonne ne possède aucun calendrier de conservation des documents administratifs et que le calendrier proposé est basé sur celui de la Ville de Terrebonne;

ATTENDU QUE le nouveau calendrier de conservation des documents de la Direction de la police régit les dossiers opérationnels et administratifs;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Guy Dubois, directeur de la police que le Comité exécutif accepte le calendrier de conservation pour la Direction de la police de Terrebonne daté d'avril 2012.

QUE la présente résolution soit et est transmise à la Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

---

**CE-2012-1054-REC    PROMULGATION DE LA SEMAINE NATIONALE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES**

ATTENDU QUE la semaine du 7 au 13 octobre 2012 est la semaine retenue au niveau provincial pour la campagne annuelle de la prévention des incendies. Le thème proposé par le ministère de la Sécurité Publique cette année est: «Mythes et réalités liés aux risques d'incendie, la majorité sont prévisibles» ;

ATTENDU QUE nous exploiterons également un thème secondaire pour notre ville soit : «L'utilisation imprudente ou négligente d'article de fumeur ou d'appareils de cuisson ainsi que la sensibilisation de nos citoyens à éviter l'entreposage du combustible trop proche d'une source de chaleur» mettant ainsi l'accent sur la prévention des feux les plus communs sur notre territoire. (Principales causes des incendies et des alarmes sur notre territoire après les incendies de nature intentionnelle) ;

ATTENDU QU'au cours de cette semaine, plusieurs activités seront organisées dont : une « porte ouverte » à la caserne numéro 2, la troisième édition de la journée familiale dans le parc de la caserne, des exercices d'évacuation dans tous les établissements scolaires et municipaux, des visites résidentielles ciblées pour le secteur ouest et finalement 3 kiosques d'information auprès du public seront tenus dans le but de rendre plus sécuritaire les résidences du territoire.

ATTENDU QUE notre participation à l'activité provinciale de « La Grande Évacuation » viendra clôturer cette semaine.

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Bérubé, directeur de l'incendie, que le Comité exécutif recommande au Conseil de promulguer la semaine Nationale de la Prévention des incendies 2012 qui se tiendra du 7 au 13 octobre prochain sous le thème : «Mythes et réalités liés aux risques d'incendie, la majorité sont prévisibles».

---

**CE-2012-1055-DEC    AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC / TRAVAUX DE PAVAGE, D'ÉCLAIRAGE ROUTIER ET DE NETTOYAGE DE FOSSES/RUES AIMÉ-GUILBAULT ET CHARLES-EDOUARD-RENAUD**

ATTENDU QUE des travaux de pavage, d'éclairage routier et de nettoyage de fossés sur les rues Aimé-Guilbault et Charles-Édouard-Renaud sont nécessaires et que leurs coûts seront imputés au règlement d'emprunt numéro 482;

ATTENDU QUE la firme Cima+ a obtenu le mandat d'honoraires professionnels pour la réalisation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux selon la résolution du Conseil exécutif CE-2012-814-DEC;

ATTENDU QU'il est nécessaire de procéder aux travaux qui seront réalisés au cours des mois d'octobre 2012 et novembre 2012;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le Comité exécutif autorise la Direction du génie et projets spéciaux à procéder à un appel d'offres public pour les travaux de pavage, d'éclairage routier et de nettoyage de fossés sur les rues Aimé-Guilbault et Charles-Édouard-Renaud.

---

**CE-2012-1056-DEC    SOUMISSION / TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE DE RUE / RUES DE GANNES ET DE SOLOGNE**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour des travaux d'éclairage des rues de Gannes et de Sologne (SA12-7020) ;

ATTENDU QU'un avis public d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O), le 29 juin 2012 et dans le journal Le Trait d'Union du 30 juin 2012;

ATTENDU QUE dix (10) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 9 août 2012, à savoir :

Lumidaire inc.	86 293,34\$ t.t.c.
J.N.A. Leblanc inc.	86 403,71\$ t.t.c.
Fine Pointe Tech inc.	104 316,82\$ t.t.c.
Construction Serge Demers	106 042,19\$ t.t.c.
Laurin & Laurin (1991) inc.	112 818,07\$ t.t.c.
Électricité Pierre Marchand inc.	129 253,55\$ t.t.c.
Systèmes Urbains inc.	132 951,34\$ t.t.c.
Néolect/Le Saux inc.	163 684,16\$ t.t.c.
Pierre Brossard (1981) Itée	166 642,93\$ t.t.c.
Groupe Genesis Électrique	274 235,62\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Lumidaire inc. s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 15 août 2012 par M. Mario Grenier, ingénieur de la firme Nacev Consultants inc.;

ATTENDU également le rapport daté du 15 août 2012 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE le nom de l'entrepreneur, Lumidaire inc., n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment consultée le 22 août 2012 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le Comité exécutif accepte la soumission de la compagnie **LUMIDAIRE INC.** pour les travaux d'éclairage des rues de Gannes et de Sologne pour un montant de 75 054\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement numéro 490. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2012-0270 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que les travaux soient réalisés en conformité avec le document « Guide des travaux municipaux - Exigences techniques et administratives » préparé par la Direction du génie et projets spéciaux.

---

**CE-2012-1057-DEC SOUMISSION / SERVICES PROFESSIONNELS EN GÉNIE / PRÉPARATION DES PLANS, DEVIS ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX D'AQUEDUC ET DE PAVAGE / MONTÉE GAGNON ET LA RUE MARIE-JOSÉE**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour les services professionnels pour la préparation des plans, devis et la surveillance des travaux d'aqueduc et de pavage sur la montée Gagnon et la rue Marie-Josée (SA12-7029) ;

ATTENDU QU'un avis public d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue, le 11 juillet 2012;

ATTENDU QUE sept (7) les soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 31 juillet 2012;

ATTENDU QUE le Comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes* a attribué les pointages mentionnés ci-bas, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

	<b>Pointage</b>	<b>Montant</b>
Roche Itée, Groupe-Conseil	51,06	27 019,13\$ t.t.c.
Leroux, Beaudoin, Hurens & Associes inc.	39,22	35 757,23\$ t.t.c.
Les consultants S.M. inc.	39,16	35 527,28\$ t.t.c.
Ingemax inc.	33,29	44 897,74\$ t.t.c.
Les Services exp. inc.	22,85	62 891,33\$ t.t.c.

Cima+	21,14	66 340,58\$ t.t.c.
BPR-Triax inc.	20,96	69 099,98\$ t.t.c.
Geninov inc.	--	--

ATTENDU QUE la firme Geninov inc. ne s'est pas qualifiée;

ATTENDU QUE le Comité exécutif ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme Roche ltée, Groupe-Conseil ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, d'accepter la soumission de la firme **ROCHE LTÉE, GROUPE-CONSEIL** pour les services professionnels pour la préparation des plans, devis et la surveillance des travaux d'aqueduc et de pavage sur la montée Gagnon et la rue Marie-Josée, pour un montant de 23 500\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles des règlements numéros 444 et 525. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2012-0265 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que ledit mandat soit conditionnel à l'approbation du règlement 525 par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Que la firme Roche ltée, Groupe-Conseil, soit autorisée à déposer les plans au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour approbation.

Que le Comité exécutif confirme l'engagement de la Ville de Terrebonne de transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée.

Que les plans et devis soient préparés en conformité avec les documents suivants de la Direction du génie et projets spéciaux :

- Guide de travaux municipaux – exigences techniques et administratives ;
- Directives administratives – Direction du génie et projets spéciaux.

---

## **CE-2012-1058-REC SOUMISSION / TRAVAUX DE RÉFECTION DE PAVAGE SUR DIVERSES RUES**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour des travaux de réfection de pavage, de bordures et de trottoirs sur diverses rues locales – été 2012 (SA12-7030) ;

ATTENDU QU'un avis public d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue, le 18 juillet 2012;

ATTENDU QUE quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes le 9 août 2012, à savoir :

Maskimo Construction inc.	5 484 115,49\$ t.t.c.
Asphalte Desjardins inc.	5 838 030,49\$ t.t.c.
Construction Anor (1992) inc.	5 898 544,80\$ t.t.c.
Les Entreprises Guy Desjardins inc.	6 017 040,71\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Maskimo Construction inc. s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 13 août 2012 par M. Steve Chaumont, ingénieur de la firme Leroux Beaudoin Hurens et Associés inc. ;

ATTENDU également le rapport daté du 16 août 2012 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 6 652 878,93 \$ (t.t.c.);

ATTENDU QUE le nom de l'entrepreneur, Maskimo Construction inc., n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment consultée le 22 août 2012 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le Comité exécutif recommande au Conseil d'accepter la soumission de la compagnie **MASKIMO CONSTRUCTION INC.** pour des travaux de réfection de pavage, de bordures et de trottoirs sur diverses rues locales – été 2012 pour un montant de 4 769 833\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 517. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2012-0268 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que les travaux soient réalisés en conformité avec le document « Guide des travaux municipaux - Exigences techniques et administratives » préparé par la Direction du génie et projets spéciaux.

---

**CE-2012-1059-DEC SOUMISSION / SERVICES PROFESSIONNELS EN GÉNIE / PRÉPARATION DES PLANS, DEVIS ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE CONDUITES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS SANITAIRE ET PLUVIAL, DE FONDATION DE PAVAGE, DE BORDURES ET D'ÉCLAIRAGE SUR UNE NOUVELLE RUE INDUSTRIELLE**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour les services professionnels pour la préparation des plans, devis et la surveillance des travaux de conduites d'aqueduc et d'égouts sanitaire et pluvial, de fondation de pavage, de bordures et d'éclairage sur une nouvelle rue industrielle (SA12-7028) ;

ATTENDU QU'un avis public d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue, le 11 juillet 2012;

ATTENDU QUE les soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 31 juillet 2012;

ATTENDU QUE le Comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes* a attribué les pointages mentionnés ci-bas, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

	<b>Pointage</b>	<b>Montant</b>
Roche Itée, Groupe-Conseil	19,35	71 284,50\$ t.t.c.
Leroux, Beaudoin, Hurens & Associes inc.	15,70	89 335,58\$ t.t.c.
Ingemax inc.	15,03	99 453,38\$ t.t.c.
Genivar inc.	14,12	99 338,40\$ t.t.c.
Les consultants S.M. inc.	13,67	101 752,88\$ t.t.c.
BPR-Triax inc.	11,99	116 009,78\$ t.t.c.
Genius conseil inc.	11,50	123 943,05\$ t.t.c.
Dessau	9,6	143 718,75\$ t.t.c.
Cima+	8,53	164 414,25\$ t.t.c.

ATTENDU QUE le Comité exécutif ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme Roche Itée, Groupe-Conseil ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, d'accepter la soumission de la firme **ROCHE LTÉE, GROUPE-CONSEIL** pour les services professionnels pour la préparation des plans, devis et la surveillance des travaux de conduites d'aqueduc et d'égouts sanitaire et pluvial, de fondation de pavage, de bordures et d'éclairage sur une nouvelle rue industrielle, pour un montant de 62 000\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 540.

Que ledit mandat soit conditionnel à l'approbation du règlement 540 par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Que la firme Roche Ltée, Groupe-Conseil, soit autorisée à déposer les plans au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour approbation.

Que le Comité exécutif confirme l'engagement de la Ville de Terrebonne de transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée.

Que les plans et devis soient préparés en conformité avec les documents suivants de la Direction du génie et projets spéciaux :

- Guide de travaux municipaux – exigences techniques et administratives ;
- Directives administratives – Direction du génie et projets spéciaux.

---

**CE-2012-1060-REC SOUMISSION / TRAVAUX DE PROLONGEMENT DE LA PISTE TRANSTERREBONNE JUSQU'AU TERRAIN DU GROUPE PLEIN-AIR TERREBONNE À LA CÔTE BOISÉE**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour des travaux de prolongement de la piste TransTerrebonne jusqu'au terrain du Groupe Plein Air Terrebonne à la Côte Boisée (SA12-7026) ;

ATTENDU QU'un avis public d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 28 juillet 2012;

ATTENDU QUE six (6) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 15 août 2012, à savoir :

9153-5955 Québec inc. (Terrassement Limoges & Fils)	269 405,17\$ t.t.c.
Les asphaltes J. Dumont inc.	273 414,23\$ t.t.c.
Construction Axika inc.	328 563,69\$ t.t.c.
Les entrepreneurs Bucaro inc.	472 082,18\$ t.t.c. <i>corrigé</i>
Paysagistes S. Forget inc.	485 726,83\$ t.t.c.
Les entreprises Daniel Robert inc.	507 081,55\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie 9153-5955 Québec inc. (Terrassement Limoges & Fils) s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 16 août 2012 par M. André Turcot, architecte paysagiste et chargé de projet de la firme Plania ;

ATTENDU également le rapport daté du 16 août 2012 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation budgétaire du prix de ce contrat est de 402 500\$ (t.t.c.) en date du 19 janvier 2012;

ATTENDU QUE le nom de l'entrepreneur, 9153-5955 Québec inc. (Terrassement Limoges & Fils), n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment consultée le 22 août 2012 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, de recommander au Conseil d'accepter la soumission de la compagnie **9153-5955 QUÉBEC INC. (TERRASSEMENT LIMOGES & FILS)** pour des travaux de prolongement de la piste TransTerrebonne jusqu'au terrain du Groupe Plein Air Terrebonne à la Côte Boisée pour un montant de 234 316,30\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 524. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2012-0271 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que les travaux soient réalisés en conformité avec le document « Guide des travaux municipaux - Exigences techniques et administratives » préparé par la Direction du génie et projets spéciaux.

---

**CE-2012-1061-REC SOUMISSION / TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE DE RUE SUR LES RUES DE LA LICORNE, DU GÉNÉRAL, DE L'EMPEREUR, DU COMMANDANT ET DU CONSUL**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour des travaux d'éclairage des rues de la Licorne, du Général, du Consul, du Commandant et de l'Empereur (SA12-7021) ;

ATTENDU QU'un avis public d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) le 29 juin 2012 et dans le journal Le Trait d'Union le 30 juin 2012;

ATTENDU QUE neuf (9) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 9 août 2012, à savoir :

Lumidaire inc.	167 812,91\$ t.t.c.
J.N.A. Leblanc inc.	172 301,54\$ t.t.c.
Fine Pointe Tech inc.	203 275,80\$ t.t.c.
Construction Serge Demers (4527640 Canada inc.)	209 083,47\$ t.t.c.
Laurin & Laurin (1991) inc.	225 298,11\$ t.t.c.
Systemes Urbains inc.	245 765,96\$ t.t.c.
Electricité Pierre Marchand inc.	252 195,07\$ t.t.c.
Neolect/Le Saux inc.	310 845,66\$ t.t.c.
Pierre Brossard (1981) ltée	332 866,77\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Lumidaire inc. s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 15 août 2012 par M. Mario Grenier, ingénieur de la firme Nacev Consultants inc. ;

ATTENDU également le rapport daté du 15 août 2012 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation budgétaire du prix de ce contrat est de 217 142,78\$ (t.t.c.) en date du 18 août 2012;

ATTENDU QUE le nom de l'entrepreneur, Lumidaire inc., n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment consultée le 22 août 2012 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, de recommander au Conseil d'accepter la soumission de la compagnie **LUMIDAIRE INC.** pour des travaux d'éclairage des rues de la Licorne, du Général, du Consul, du Commandant et de l'Empereur pour un montant de 145 956\$ (taxes en sus). à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 405. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2012-0269 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que les travaux soient réalisés en conformité avec le document «Guide des travaux municipaux - Exigences techniques et administratives » préparé par la Direction du génie et projets spéciaux.

---

**CE-2012-1062-DEC FÊTE FAMILIALE / PARC DE L'ENGOULEVENT / 26 AOÛT 2012**

ATTENDU la demande d'un citoyen du Domaine du parc pour tenir une fête familiale au parc de l'Engoulevent le dimanche 26 août 2012 (reporté au dimanche 2 septembre en cas de pluie) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Isabelle Lewis, chef du service des communications à la Direction générale, d'autoriser le citoyen du Domaine du parc, M. Samy Nasreddine, à tenir une fête familiale au parc de l'Engoulevent le dimanche 26 août 2012 (reporté au dimanche 2 septembre en cas de pluie), tout en fournissant à ce dernier un soutien logistique (matériel, accès à des prises électriques, surveillant).

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

---

**CE-2012-1063-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE**

La séance est levée à 16h30.

---

---

Président

---

Secrétaire